

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3011

8 décembre 2011

SOMMAIRE

200 GIR Holdings	144501	Inventive Capital S.à r.l.	144515
4IPS S.à r.l.	144501	Ixora Invest Sàrl	144517
5 LUX	144502	L.G.S.H. S.à r.l.	144528
Agora S.à r.l.	144502	LimeStone Opportunities Fund Manage- ment S.A.	144528
AHW Capital S.A.	144503	"Management Business Technology S.à r.l."	144502
Alpha Diamond S.A.	144502	Pierre Sünnen S.à r.l.	144520
Artemis International SICAV	144503	PROPHAC, ZIRNHELD & CIE, Produits Pharmaceutiques et Chimiques	144520
Braun Trucking GmbH	144503	SKOK Holding S.à r.l.	144522
BTC GmbH	144503	SLMM S.A.	144482
Cable Holding S.A.	144504	SO Bois, Sàrl	144482
CCEEP Investment 2 S.à r.l.	144514	Société Intercontinentale de Négoce S.A.	144493
CCEEP Participations S.à r.l.	144514	Société Intercontinentale de Négoce S.A.	144493
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	144515	Sodefim s.à r.l.	144493
CEP III Investment 15 Finance S.à r.l. ...	144516	SO-Gestim S.A.	144514
CEP III Investment 15 S.à r.l.	144516	Sonoco Luxembourg S.à r.l.	144494
CEP III Investment 18 Finance S.à r.l. ...	144521	Special Movie Production S.A.	144494
CEP II Participations S.à r.l. SICAR	144515	Special Movie Production S.A.	144494
CEP II Starck S.à r.l.	144516	Special Movie Production S.A.	144494
CEP II Top Luxco	144520	Verinus S.à r.l.	144495
CETP bigmouthmedia S.à r.l.	144521	Victor Luxembourg Sàrl	144495
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	144521	V.I. Kids S.à r.l.	144494
CETP Investment 1 S.à r.l.	144521		
Entreprise Vinandy S.à r.l.	144514		
GCL Holdings S.C.A.	144495		
Global Destination S.A.	144482		
Gylux S.A.	144504		

SLMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 101.207.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011149487/9.
(110173489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

SO Bois, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 55, Gédigerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 95.791.

AUSZUG

Es wird folgendes festgestellt:

Gemäss Beschluss der Gemeindeverwaltung von Troisvierges wurde eine Änderung der Strassennamen in der gesamten Gemeinde von Troisvierges vorgenommen, sodass die Adresse des Gesellschaftssitzes ab dem 1. September 2011 wie folgt lautet:

55, Gédigerweeg in L-9980 WILWERDANGE.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Wilwerdange, den 30. August 2011.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2011149488/17.

(110173454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Global Destination S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 164.259.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dreamtime Holdings Limited, a private limited company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at Athinodorou 3, Dasoupoli, Strovolos, CY-2025 Nicosia, Cyprus, registered under number 203761,

duly represented by Mr Carmine REHO, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) governed by the relevant laws of the Grand-duchy of Luxembourg and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the present articles:

Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed a public limited liability company ("société anonyme") under the name of Global Destination S.A. (the "Company").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting") or by resolution of its sole shareholder (the "Sole Shareholder"), deliberating in the manner provided for amendments to these articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors") in case of plurality of directors, or by resolution of the sole director (the "Sole Director").

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.2 The Company may in addition establish, manage, develop, dispose and grant licenses of a portfolio of intellectual properties rights of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option intellectual properties rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange, license or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loans, advances, licenses or guarantees.

4.3 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the intellectual property rights it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.4 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.5 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Shares").

5.2 The authorized capital is fixed at three million and five hundred thousand Euros (EUR 3,500,000.-) to be divided into three million and five hundred thousand (3,500,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share. The Board of Directors, in case of plurality of directors, or the Sole Director are/is authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to realize any increase of the capital within the limits of the authorized capital in one or several times and by the issue of one or several class of shares having the same rights and obligation of the existing Shares.

5.3 Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors, in case of plurality of directors, or the Sole Director may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

5.4 The Board of Directors, in case of plurality of directors, or the Sole Director may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5 Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the Board of Directors, in case of plurality of directors, or the Sole Director or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

5.6 The Board of Directors, in case of plurality of directors, or the Sole Director shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

5.7 The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the shareholders or, as the case may be, by a resolution of the Sole Shareholder adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company may be in registered or bearer form.

6.2 For registered Shares, a register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register. Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director in case of plurality of directors, or by the Sole Director.

6.3 The Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors in case of plurality of directors, or of the Sole Director, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time.

6.5 The Company may redeem and/or purchase its own Shares within the limits set forth by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The Company is managed by one or several directors who need not to be shareholders of the Company. If several directors have been appointed, they will constitute a Board of Directors.

The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting or, as the case may be by the Sole Shareholder.

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.3 In the event of a vacancy of director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new director.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall elect a permanent chairman among the directors (the "Chairman"). The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The Chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given. The Board of Directors meetings will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The Board of Directors meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy.

8.8 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.9 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.10 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company. The conflict of interest rule set forth in this article 8.10 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

8.11 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the Chairman or by any two directors or by the members of the meeting's board ("bureau"). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or by these articles of incorporation to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors/the Sole Director.

Art. 11. Delegation of Powers. In case of plurality of directors, the Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors or the Sole Director as the case may, be may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the sole signature of the Sole Director. Where one or several directors have been appointed, the Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of the Chairman and any other director in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or by the Sole Director as the case may be, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors ("commissaire aux comptes") or to one or several auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office shall not exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of shareholders.

14.1 The General Meeting has the powers conferred upon it by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and these articles of incorporation.

Art. 15. Annual general meeting of shareholders.

15.1 The annual general meeting of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday in June of each year at 09:00 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or of the Sole Director as the case may be.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires to do so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

16.6 The Board of Directors, or the Sole Director, may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board (the "bureau").

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman or any two other directors or the Sole Director as the case may be.

Art. 17. Sole Shareholder of the Company. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder (the "Sole Shareholder") exercises all the powers of the General Meeting.

The resolutions of the Sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the Sole Shareholder of the Company and the Company are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 19. Annual Accounts.

19.1 The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, as at the end of each financial year and will be at the disposal of the shareholders/the Sole Shareholder at the registered office of the Company.

19.2 The annual accounts shall then be submitted to the Annual General Meeting of the shareholders of the Company or, as the case may be, to the Sole Shareholder.

19.3 At the latest one month prior to the approval of the accounts of the Company, the Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended to the statutory auditor(s) or auditor(s) who will thereupon draw up his report.

19.4 A fortnight before the approval of the accounts of the Company, the annual accounts, the board's report, or as the case may be the report of the Sole Director, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders or, as the case may be by the Sole Shareholder during regular business hours.

Art. 20. Distribution of profits.

20.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director represents the net profit.

20.2 Every year, five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

20.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting or, as the case may be of the Sole Shareholder.

20.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director within the limits of the decision of the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the shareholders at a General Meeting or by decision of the Sole Shareholder.

Art. 22. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 23. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.

Subscription and Paying-up

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Subscriber	Capital subscribed	Number of Shares
Dreamtime Holdings Limited	EUR 31,000	31,000

The thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is as of now available to the Company.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L1130 Luxembourg.
- 2) The number of director(s) is fixed at one (1), being the following individual:

Mariela PRADO, born on 12 December 1982, in Tole Chiriqui, Panama, residing in 2A 53 Obarrio, Panama City, Panama.

Mariela PRADO is appointed as director of the Company for a period ending with the approval of the accounts of the Company as at 31 December 2012.

4) The limited liability company Mayfair Trust S.à r.l., having its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg number B 112769, is appointed as statutory auditor for a period ending at the meeting to be held to approve the account as at December 31, 2012.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Dreamtime Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote dont le siège social est situé au Athinodorou 3, Dasoupoli, Strovolos, CY-2025 Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro 203761, dûment représentée par Maître Carmine REHO, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les articles suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et les présents statuts:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé par le présent acte une société anonyme, prenant la dénomination de Global Destination S.A. (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale") ou par la décision de son actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), délibérant de la manière prévue pour la modification des présents statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") en cas de pluralité d'administrateurs, ou par la décision de son administrateur unique (l'"Administrateur Unique").

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par le dirigeant de la Société le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille depuis le Luxembourg, y compris les biens situés dans une autre juridiction.

4.2 De plus, la Société peut établir, gérer, développer, disposer et accorder des licences en relation avec un portefeuille de droits de propriété intellectuelle quelle qu'en soit l'origine, pour acquérir, par le biais d'investissement, souscription, ou option des droits de propriété intellectuelle, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange, licence ou autre moyens, et pour accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, prêts, avances, licences ou garanties.

4.3 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y compris, sans y être limité, les droits de propriété intellectuelle qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.4 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans y être limité, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.5 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (ci-après les "Actions").

5.2 Le capital autorisé de la Société est établi à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000), divisé en trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action.

Le Conseil d'Administration, en cas de pluralité d'administrateurs, ou l'Administrateur Unique est autorisé et habilité durant une période expirant cinq années après la publication des statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et par l'émission d'une ou plusieurs classes d'actions ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes.

5.3 Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les conditions générales déterminées par le Conseil d'Administration en cas de pluralité d'administrateurs ou par l'Administrateur Unique, plus précisément en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions à souscrire et à émettre, la période de souscription et le nombre d'actions à souscrire et à émettre, pour déterminer si les actions sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, pour déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites doit être effectué en numéraire ou en actifs autres que numéraires.

5.4 Le Conseil d'Administration en cas de pluralité d'administrateurs ou l'Administrateur Unique peut déléguer à tout administrateur ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter

les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmenté.

5.5 Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation de capital. Cette modification sera constatée par acte authentique par le Conseil d'Administration en cas de pluralité d'administrateurs ou par l'Administrateur Unique ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

5.6 Le Conseil d'Administration en cas de pluralité d'administrateurs ou l'Administrateur Unique doit déterminer le type, le prix, le taux d'intérêt, les termes de l'émission et le remboursement et les autres conditions pour de telles émissions.

5.7 Le capital autorisé et souscrit de la Société peut également être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires ou le cas échéant par une décision de l'Actionnaire Unique, délibérant de la manière prévue pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société seront sous forme nominative ou au porteur.

6.2 Pour les Actions sous forme nominative, un registre des Actions sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre. Des certificats de ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur en cas de pluralité d'administrateurs, ou par l'Administrateur Unique.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par Action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société.

6.4 Le Conseil d'Administration en cas de pluralité d'administrateurs, ou l'Administrateur Unique peut à sa seule discrétion et à tout moment appeler à libérer les montants impayés sur les Actions émises et impayées, s'il y en a, pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et Révocation des administrateurs.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs administrateurs qui peuvent ne pas être actionnaires de la Société. Si plusieurs administrateurs ont été désignés, ils constitueront un Conseil d'Administration.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale ou, le cas échéant à la seule discrétion de l'Actionnaire Unique.

7.2 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les autres membres du Conseil d'Administration doivent désigner à la majorité des votes un nouvel administrateur.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 En cas de pluralité des administrateurs, le Conseil d'Administration élira un président permanent parmi les administrateurs (le "Président"). Le Président n'a ni voix supplémentaire ni droit à une voix prépondérante. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le Président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 Il peut être renoncé à l'avis de convocation si chaque administrateur exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une décision du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire.

8.8 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.9 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.10 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les actionnaires sont informés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société. La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.10 ne s'applique pas si les décisions du Conseil d'Administration sont relatives à des opérations faites dans le cours ordinaire des affaires aux conditions du marché.

8.11 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés réguliers.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le Président ou par deux autres administrateurs ou par les membres du bureau du conseil ("bureau"). Tous les pouvoirs de représentation y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration /de l'Administrateur Unique.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des opérations spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique le cas échéant peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation des affaires de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature unique de l'Administrateur Unique. Lorsqu'un ou plusieurs administrateurs ont été nommés, la Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du Président permanent et de tout autre administrateur. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique le cas échéant, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'un tel administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale a les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et les présents statuts.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

15.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale Annuelle") se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social tel que spécifié dans la convocation à l'assemblée, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 09h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 Les Assemblées Générales se réunissent sur convocation du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique le cas échéant.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'assemblée.

16.3 Les actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation à l'Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'ils affirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne droit à son Actionnaire à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant, sans aucune exigence de quorum.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage, ceux-ci doivent être signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs ou par l'Administrateur Unique le cas échéant.

Art. 17. Actionnaire Unique de la Société. Si la Société n'a qu'un actionnaire, cet actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") exerce tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Les résolutions de l'Actionnaire Unique prises dans le cadre du premier paragraphe sont actées sous forme de procès-verbaux ou rédigées par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'Actionnaire Unique de la Société et la Société sont actés sous forme de procès-verbaux ou rédigés par écrit. Cependant, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes faites dans des conditions normales.

Année sociale - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes annuels.

19.1 A la fin de chaque année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique le cas échéant arrêtera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires/de l'Actionnaire Unique au siège social de la Société.

19.2 Les comptes annuels doivent alors être soumis à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société ou le cas échéant à l'Actionnaire Unique.

19.3 Au minimum un mois avant l'approbation des comptes de la Société, le Conseil d'Administration ou le cas échéant l'Administrateur Unique soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au(x) commissaire(s) aux comptes ou au réviseur(s) d'entreprise qui rédigera (rédigeront) son (leur) rapport.

19.4 Quinze jours avant l'approbation des comptes de la Société, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration ou le cas échéant le rapport de l'Administrateur Unique, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les actionnaires pendant les heures normales de bureau.

Art. 20. Distributions des profits.

20.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration ou le cas échéant par l'Administrateur Unique, représente le bénéfice net.

20.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

20.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale ou le cas échéant de l'Actionnaire Unique.

20.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration ou le cas échéant par l'Administrateur Unique, endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale ou le cas échéant de l'Actionnaire Unique.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les actionnaires lors d'une Assemblée Générale ou par décision de l'Actionnaire Unique.

Art. 22. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale ou le cas échéant de l'Actionnaire Unique déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 23. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Le souscripteur a souscrit et payé en espèce le montant comme mentionné ci-dessous:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
Dreamtime Holdings Limited	EUR 31.000	31.000

Les trente et un mille euros (EUR 31.000) ont été intégralement payés par le souscripteur, la preuve du paiement ayant été donnée au notaire instrumentant, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à présent à la disposition de la Société.

Résolutions de l'Actionnaire Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2) Le nombre d'administrateur(s) est fixé à un (1), administrateur qui est la personne suivante:

Mariela PRADO, née le 12 décembre 1982 à Tole Chiriqui, Panama, résidant au 2A 53 Obarrio, Panama-Ctiy, Panama.

Mariela PRADO est nommée administrateur de la Société pour une période se terminant avec l'approbation des comptes de la Société au 31 décembre 2012.

4) La société à responsabilité limitée Mayfair Trust S.à r.l., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg numéro B 112769, est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une période se terminant avec l'assemblée qui sera tenue pour approuver les comptes au 31 décembre 2012.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

144493

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Carmine REHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2011. Relation GRE/2011/3725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147389/588.

(110171697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Société Intercontinentale de Négoce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.957.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 septembre 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable, né à Luxembourg le 8 juin 1969, demeurant professionnellement au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011149489/16.

(110173954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Société Intercontinentale de Négoce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.957.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011149490/11.

(110173958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Sodefin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 142.422.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149491/10.

(110173778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Sonoco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 7B, rue de Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 80.610.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 18 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 octobre 2011.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011149493/13.

(110173400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Special Movie Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 76.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149495/9.

(110173982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Special Movie Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 76.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149496/9.

(110173983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Special Movie Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 76.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149497/9.

(110173984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

V.I. Kids S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 151.133.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5612 Mondorf-les-Bains, le 02 novembre 2011.

Madame Elisa Dos Santos Seco

Gérante

Référence de publication: 2011149533/12.

(110173944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.846.302,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 09 Septembre 2011, le conseil de gérance de Verinus S.à r.l. (la "société") prend acte du changement de dénomination sociale ainsi que du changement de siège social de l'associé unique de la société.

La dénomination sociale de l'associé unique devient "Portobello Capital II, L.P." en remplacement de la dénomination sociale "Ibersuizas Capital Fund II, L.P.", avec effet au 17 Février 2011.

Le siège social de l'associé unique est transféré du 13-15, Alexander House, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 1HU au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 2HL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011149534/17.

(110173941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Victor Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.444.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 octobre 2011 que:

- Mark Argent Whiteling, employé privé, né le 19 mars 1963 à Christchurch, Nouvelle Zélande demeurant professionnellement à East Wing, 14th Floor, 389 Chiswick High Road, Londres W4 4AJ, Royaume-Uni a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149535/18.

(110173514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

—
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN, THE 29TH OF SEPTEMBER,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GCL Holdings S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, with registered office at 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141684 and with a share capital of EUR 128,788.75 (the Company). The Company was incorporated on July 4, 2008 pursuant to a deed of Me Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, acting in replacement of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2447 of October 7, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 24 March 2011.

The Meeting is chaired by Mrs Valentina DADDA, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Riccardo ZORZETTO, employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Cristobalina MORON, employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

1. waiver of the convening notice, where necessary;

2. increase of the share capital of the Company in order to bring it from its present amount of EUR 128,788.75 (one hundred and twenty-eight thousand seven hundred eighty-eight euros and seventy-five cents), represented by 1 (one) management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share), 36,095 (thirty-six thousand ninety-five) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares), 5,116 (five thousand one hundred and sixteen) class B limited non-voting preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares) and 61,819 (sixty-one thousand eight hundred and nineteen) preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Preferred Shares) to the amount of EUR 141,217.50 (one hundred and forty-one thousand two hundred seventeen euros and fifty cents) represented by 1 (one) Management Share, 39,578 (thirty-nine thousand five hundred seventy-eight) Class A Limited Shares, 5,610 (five thousand six hundred and ten) Class B Limited Shares and 67,785 (sixtyseven thousand seven hundred and eighty-five) Preferred Shares by the way of the issuance of 3,483 (three thousand four hundred and eightythree) Class A Limited Shares, 494 (four hundred and ninety-four) Class B Limited Shares and 5,966 (five thousand nine hundred and sixty-six) Preferred Shares;

3. to the extent necessary, acknowledgement of the waiver of GCL Holdings GP S.à r.l.'s preferential subscription rights;

4. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2 above by a contribution in cash by GCL Holdings LP S.à r.l., HVB Capital Partners AG, Marco Giovannini, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari, Paolo Maria Edilio Ferrari in an aggregate amount of EUR 26,000,945.00, of which EUR 12,428.75 shall be allocated to the share capital account of the Company and EUR 25,988,516.25 shall be allocated to the relevant share premium accounts of the Company;

5. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

6. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of GCL Holdings GP S.à r.l., acting as managing shareholder of the Company and any employee of Société Européenne de Banque to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

7. miscellaneous.

III. The shareholders present or represented at the Meeting (the Shareholders) and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed "ne varietur" by the representative(s) of the Shareholders, the undersigned notary and the members of the Bureau (the Attendance List). The powers of attorney of the Shareholders that are represented at the Meeting, after signature ne varietur by the proxyholder(s) will also remain attached to the present deed.

IV. The Attendance List shows that shareholders holding (i) the Management Share and (ii) the limited and preferred shares, together representing the entire issued share capital of the Company, are present or represented at the present Meeting. The Meeting can therefore validly decide on all the items of the Agenda which has previously been communicated to the Shareholders, each of them expressly declaring to acknowledge the Agenda.

V. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 12,428.75 (twelve thousand four hundred and twenty-eight euros and seventy-five cents) in order to bring it from its present amount of EUR 128,788.75 (one hundred and twenty-eight thousand seven hundred eighty-eight euros and seventy-five cents), represented by 1 (one) management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share), 36,095 (thirty-six thousand ninty-five) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares), 5,116 (five thousand one hundred and sixteen) class B limited non-voting preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares) and 61,819 (sixty-one thousand eight hundred and nineteen) preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Preferred Shares) to the amount of EUR 141,217.50 (one hundred and forty-one thousand two hundred seventeen euros and fifty cents) represented by 1 (one) Management Share, 39,578 (thirty-nine thousand five hundred seventy-eight) Class A Limited Shares, 5,610 (five thousand six hundred and ten) Class B Limited Shares and 67,785 (sixty-seven thousand

seven hundred and eighty-five) Preferred Shares by the way of the issuance of 3,483 (three thousand four hundred and eighty-three) Class A Limited Shares, 494 (four hundred and ninety-four) Class B Limited Shares and 5,966 (five thousand nine hundred and sixty-six) Preferred Shares.

Third resolution

To the extent necessary, the Meeting further acknowledges the waiver by GCL Holdings GP S.à.r.l of its preferential subscription rights (the Waiver).

The Waiver does not imply a final or explicit waiver of preferential subscription rights for any future increase of capital which might be decided upon by the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Subscribers (the Subscribers)	Number and Class of Shares to be subscribed and paid-up	Contribution in cash	Amount allocated to the share premium account of the Company
GCL Holdings LP S.à r.l.	Class A Shares: 3,108 Preferred Shares: 5,323	EUR 8,127,420.00 EUR 13,919,645.00	EUR 8,123,535.00 EUR 13,912,991.25
HVB Capital Partners AG	Class A Shares: 375 Preferred Shares: 643	EUR 980,625.00 EUR 1,681,445.00	EUR 980,156.25 EUR 1,680,641.25
Marco Giovannini	Class B Shares: 208	EUR 543,920.00	EUR 543,660.00
Francesco Bove	Class B Shares: 106	EUR 277,190.00	EUR 277,057.50
Anibal Diaz Diaz	Class B Shares: 98	EUR 256,270.00	EUR 256,147.50
Gianni Roberto Ferrari	Class B Shares: 37	EUR 96,755.00	EUR 96,708.75
Paolo Maria Edilio Ferrari	Class B Shares: 45	EUR 117,675.00	EUR 117,618.75

The Subscribers and the non-subscribing shareholder are all represented by Société Européenne de Banque S.A, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 13859 by virtue of powers of attorney dated September 29, 2011, September 29, 2011, September 28, 2011, September 28, 2011, September 28, 2011, September 28, 2011, September 28, 2011 and September 28, 2011.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders hereby expressly approve and agree to the issuance (including the proportion of shares issued to each such subscriber) of the limited and preferred shares, as set out in the table above. The aggregate subscription amount referred to above, being an amount of EUR 26,000,945.00 (twenty six million nine hundred fortyfive) euros) evidence of which has been given to the undersigned notary) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 12,428.75 (twelve thousand four hundred twenty-eight euros and seventy-five cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an aggregate amount of EUR 25,988,516.25 (twenty five millions nine hundred eighty eight thousand five hundred sixteen euros and twenty-five cents) is to be allocated to the relevant premium reserve accounts of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at EUR 141,217.50 (one hundred and forty-one thousand two hundred seventeen euros and fifty cents) represented by:

a. 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share) (Action de Commandité),

b. 39,578 (thirty nine thousand five hundred seventy-eight) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares),

c. 5,610 (five thousand six hundred ten) class B limited non-voting preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares), and

d. 67,785 (sixty seven thousand seven hundred eighty five) preferred shares with a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five eurocents) each (the Preferred Shares, and together with the Class A Limited Shares and the Class B Limited Shares are collectively referred to as the Limited Shares (Actions de Commanditaires).

Any amounts paid in respect of the Limited Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question.”

Sixth resolution

Thereupon, the Meeting having acknowledged the Waiver, decides to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers and resolves to allot the shares to the said Subscribers as indicated hereabove.

As a consequence, the Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above mentioned changes with power and authority given to any manager of GCL Holdings GP S.à r.l., acting as managing general partner of the Company, and any employee of Société Européenne de Banque S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6.833,80.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE,

par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GCL Holdings S.C.A. une société en commandite par actions, de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141684 et dont le capital social est de EUR 128,788.75 (la Société). La Société a été constituée le 4 juillet 2008, suivant un acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -2447 du 7 octobre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 mars 2011.

L'Assemblée est présidée par Mme Valentina DADDA, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme M Riccardo ZORZETTO, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Mme Cristobalina MORON, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

l'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. que les Associés détiennent l'ensemble des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation, si nécessaire;

2. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de EUR 128.788,75 (cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes) représenté par 1 (une) action de commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (l'Action de Commandité), 36.095 (trente-six mille quatre-vingt-quinze) actions de commanditaire ordinaires de classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions de Commanditaire de Classe A), 5.116 (cinq mille cent seize) actions de commanditaire privilégiées sans droit de vote de classe B sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions de Commanditaire de Classe B) et 61.819 (soixante-et-un mille huit cent dix-neuf) actions préférentielles sous forme no-

minative, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions Préférentielles) au montant de EUR 141.217,50 (cent quarante et un mille deux cent dix sept euros et cinquante centimes) représenté par 1 (une) Action de Commandité, 39.578 (trente neuf mille cinq cent soixante dix huit) Actions de Commanditaire de Classe A, 5.610 (cinq mille six cent dix) Actions de Commanditaire de Classe B et 67.785 (soixante sept mille sept cent quatre vingt cinq) Actions Préférentielles;

3. Dans la mesure nécessaire, prise d'acte de la renonciation par GCL Holdings GP S.à r.l. de ses droits préférentiels de souscription;

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en numéraire de GCL Holdings LP S.à r.l., HVB Capital Partners AG, Marco Giovannini, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari, Paolo Maria Edilio Ferrari pour un montant total de EUR 26.000.945,00 dont EUR 12.428,75 seront alloués au compte capital social de la Société et EUR 25.988.516,25 seront alloués aux différents comptes de prime d'émission de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés au point 2 ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de GCL Holdings GP S.à r.l., agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'entreprendre toutes les formalités y afférentes (y compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

7. Divers.

III. Les Associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le(s) représentant(s) des Associés, le notaire instrumentant et les membres du Bureau (la Liste de Présence). Les procurations des Associés qui sont représentés à l'Assemblée, après signature ne varietur par leur(s) mandataire(s) resteront également annexés au présent acte.

IV. La Liste de Présence montre que les actionnaires détenant (i) des Actions de commandités, (ii) des Actions de Commanditaire et (iii) des Actions Préférentielles, représentant l'ensemble du capital social émis par la Société, sont présents ou représentés à la présente Assemblée. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du Jour tels que préalablement communiqué aux actionnaires, chacun d'eux déclarant expressément y avoir pris connaissance.

V. L'Assemblée a donc pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant total de EUR 12.428,75 (douze mille quatre cent vingt huit euros et soixante quinze cents) afin de le porter de son montant actuel de EUR 128.788,75 (cent vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes) représenté par 1 (une) action de commandité, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (l'Action de Commandité), 36.095 (trente-six mille quatre-vingtquinze) actions de commanditaire ordinaires de classe A, sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions de Commanditaire de Classe A), 5.116 (cinq mille cent seize) actions de commanditaire privilégiées sans droit de vote de classe B, sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions de Commanditaire de Classe B) et 61.819 (soixante-et-un mille huit cent dix-neuf) actions préférentielles, sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions Préférentielles) au montant de EUR 141.217,50 (cent quarante et un mille deux cent dix sept euros et cinquante centimes) représenté par 1 (une) Action de Commandité, 39.578 (trente neuf mille cinq cent soixante dix huit) Actions de Commanditaire de Classe A, 5.610 (cinq mille six cent dix) Actions de Commanditaire de Classe B et 67.785 (soixante sept mille sept cent quatre vingt cinq) Actions Préférentielles.

Troisième résolution

Dans la mesure nécessaire, l'Assemblée prend acte de la renonciation par GCL Holdings GP S.à r.l. à ses droits de souscription préférentiels (la Renonciation).

La Renonciation, n'implique pas une renonciation définitive ou explicite à ses droits de souscription préférentiels pour toute future augmentation de capital pouvant être décidée par la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Investisseurs (les Investisseurs)	Nombre d'Actions de Commanditaire à souscrire et libérer	Apport en numéraire	Montant affecté au compte de prime d'émission de la Société
GCL Holdings LP S.à r.l.	Actions de classe A: 3.108	EUR 8.127.420,00	EUR 8.123.535,00
	Actions préférentielles: 5.323	EUR 13.919.645,00	EUR 13.912.991,25
HVB Capital Partners AG	Actions de classe A: 375	EUR 980.625,00	EUR 980.156,25
	Actions Préférentielles: 643	EUR 1.681.445,00	EUR 1.680.641,25
Marco Giovannini	Actions de classe B: 208	EUR 543.920,00	EUR 543.660,00
Francesco Bove	Actions de classe B: 106	EUR 277.190,00	EUR 277.057,50
Anibal Diaz Diaz	Actions de classe B: 98	EUR 256.270,00	EUR 256.147,50
Gianni Roberto Ferrari	Actions de classe B: 37	EUR 96.755,00	EUR 96.708,75
Paolo Maria Edilio Ferrari	Actions de classe B: 45	EUR 117.675,00	EUR 117.618,75

Les souscripteurs, et l'associé qui ne souscrit pas, sont dûment représentés par Société Européenne de Banque S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13859 en vertu de procurations datées du 29 septembre 2011, 29 septembre 2011, 28 septembre 2011, 28 septembre 2011, 28 septembre 2011, 28 septembre 2011, 28 septembre 2011 et 28 septembre 2011.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les actionnaires autorisent expressément et acceptent l'émission des Actions de Commanditaires et des Actions Préférentielles (y compris la proportion des actions détenues par chaque souscripteur), comme prévu dans le tableau ci-dessus. Le montant total de la souscription tel que mentionné ci-dessus s'élève à EUR 26.000.945,00 (vingt six millions neuf cent quarante cinq) preuve en a été donné au notaire signataire, sera affecté au compte de "capital social à valeur nominale".

Cet apport est affecté comme suit:

(i) pour un montant de EUR 12.428,75 (douze mille quatre cent vingt huit euros et soixante quinze centimes) au compte capital social de la Société; et

(ii) pour un montant de EUR 25.988.516,25 (vingt cinq millions neuf cent quatre vingt huit mille cinq cent six euros et vingt cinq centimes) au compte de réserve des primes d'émission des Actions de Commanditaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 141.217,50 (cent quarante et un mille deux cent dix sept euros et cinquante centimes) représenté par:

- a. 1 action de commandité sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 (l'Action de Commandité);
- b. 39.578 (trente neuf mille cinq cent soixante dix huit) actions ordinaires de commanditaire de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune; (les Actions de Commanditaire de Classe A).
- c. 5.610 (cinq mille six cent dix) actions de commanditaire privilégiées sans droit de vote de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions de Commanditaire de Classe B), et
- d. 67.785 (soixante sept mille sept cent quatre vingt cinq) actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt- cinq centimes) chacune (les Actions Préférentielles, qui sont, avec les Actions de Commanditaire de Classe A et les Actions de Commanditaire de Classe B, dénommées les Actions de Commanditaires).

Tout montant libéré en rapport avec les Actions de Commanditaires au-delà de leur valeur nominale au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) attribué spécialement à cette classe d'actions.»

Sixième résolution

L'Assemblée ayant pris connaissance de la Renonciation, décide d'accepter lesdites souscriptions ainsi que les paiements effectués par les souscripteurs et décide également d'attribuer les actions auxdits souscripteurs tel que prévu ci-dessus. L'Assemblée décide donc de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus

avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de GCL Holdings GP S.à r.l., agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'entreprendre toutes les formalités y afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.833,80.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. DADDA, R.ZORZETTO, C. MORON, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 04 octobre 2011. Relation: RED/2011/2061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 octobre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011147395/319.

(110171003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

200 GIR Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.093.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 170 du 25 janvier 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

200 GIR Holdings, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011149552/14.

(110174005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

4IPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.196.

Les associés de 4IPS S.à r.l., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 24 octobre 2011 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Les associés, Monsieur Thomas Hedegaard, demeurant à Schadruthalder 14, CH-6006 Luzern, et Monsieur Lars Graversen, demeurant à Strandvejen 25, DK-8600 Silkeborg, ont décidé de céder 15 parts sociales chacune (30 parts sociales en total) et Monsieur Uwe Nielsen, demeurant à 2 route de Mondorf, L-5670 Altwies, une (1) part sociale, à CL Gruppen ApS, avec siège social à Skovholmvej 7A, DK-2920 Charlottenlund, pour 15 parts sociales, à Monsieur Damir Frusic, demeurant à Rendiceva 4, 10000 Zagreb, Croatie, pour 7 (sept) parts sociales et à Monsieur Josip Duricic, demeurant à Zagrebacka 21, 10291 Prigorje Brdovecko, Croatie, pour 7 (sept) parts sociales et 2 (deux) parts sociales à Eriksdal Holding S.à r.l., avec siège social à 2 route de Mondorf, L-5670 Altwies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

4IPS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011149555/20.

(110173562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

5 LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 158.411.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 03 août 2011 à 11 heures à Luxembourg

Première résolution:

Nous certifions par la présente qu'une cession de 20 parts a été effectuée le 17 juin 2011 entre Monsieur Philippe BENITTAH et STRATECOM MEDITERRANEE SARL, ayant son siège au 5, Route d'Enco Botte Les Terrasses des 3 lucs D31 F13012 Marseille, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 514 018 068,

Deuxième résolution:

Nous certifions par la présente qu'une cession de 80 parts a été effectuée le 14 juin 2011 entre Mme Karine Navarro Olcoz et STRATECOM MEDITERRANEE SARL, ayant son siège au 5, Route d'Enco Botte Les Terrasses des 3 lucs D31 F13012 Marseille, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 514 018 068

Référence de publication: 2011149556/16.

(110173348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

"Management Business Technology S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 100.536.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149582/9.

(110173912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Agora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.194.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Agora S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149583/16.

(110173880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Alpha Diamond S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 31.262.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149586/11.

(110173828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

AHW Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 20B, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 124.389.

Der Jahresabschluss 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AHW Capital S.A.
20b, Rue des Carrières - L-1316 Luxembourg
Postfach 680 - L-2010 Luxembourg
Unterschriften

Référence de publication: 2011149587/13.

(110173917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Artemis International SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.006.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de Artemis International Sicav (la «Société») du
21 septembre 2011*

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la réélection de M Jérôme Wigny, M Nicholas Charles Wells, M Mark Murray, M Richard Neal Basire Goddard et de M Antonio Thomas en tant qu'Administrateurs de la Société, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 29 février 2012.

Réviseur d'Entreprises

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 29 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Pour Artemis International Sicav

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
Christie Lemaire-Legrand

Référence de publication: 2011149590/22.

(110173447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Braun Trucking GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.
R.C.S. Luxembourg B 130.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 octobre 2011.

FIDUNORD Sarl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011149591/14.

(110173413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

BTC GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.
R.C.S. Luxembourg B 130.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 octobre 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011149593/14.

(110173414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Cable Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 91.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149594/10.

(110173748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Gylux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.257.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the eleventh day of October,
Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Guy MOREL, born on 5 August 1948 in Antibes (France), residing at "Villa Les Rocs Maures", 708/814 Bd Hector Berlioz, 83370 Saint-Aygulf, France;

Hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally in L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and
- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy given on October 4, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name – Purpose – Duration – Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a public company limited by shares (société anonyme) governed by Luxembourg laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is GYLUX S.A.

Art. 3. Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles.

In the event that the sole director or, as the case may be, the board of directors, determines that extraordinary political, economic or social events occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be notified to any interested parties by the sole director or, as the case may be, by the board of directors.

The Company may establish branches or other offices both in Luxembourg or abroad.

Title II – Capital – Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully subscribed and paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 7. Shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one (1) owner per share.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of the shareholders shall be kept at the registered office by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of the shares held by that shareholder and the payments made on the shares, as well as details and dates of any transfer.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

The Company's shares are freely transferable.

The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. When the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution approved by the shareholders, in the manner required for amendment of the Articles; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital.

Title III – Management

Art. 8. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors and which may include one (1) or several type A directors and one (1) or several type B directors.

As an exception to the above clause, if the Company has a sole shareholder then it may be managed by a sole director exercising the powers of the board of directors.

No director needs to be a shareholder of the Company. The director(s) shall be appointed for a maximum period of six (6) years, renewable without limit, by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders. The remuneration, if any, of the director(s) shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the board of directors, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Art. 9. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole director or the board of directors, as the case may be.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole director, or in case of a board of directors, by the joint signatures of one (1) type A director and one (1) type B director.

The sole director or the board of directors, as the case may be, may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The sole director or the board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 10. Board of directors. Where the Company is managed by a board of directors, the board elects among its members a chairman, who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be a director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice. None notice shall be required when waived by the consent of each director or when all the directors are present or represented.

Meetings of the board of directors shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as determined from time to time by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg, permitting their identification and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented not less than one half (1/2) of the total number of directors including at least one (1) type A director and at least one (1) type B director, in case of appointment of different types of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting by the affirmative vote of not less than one half (1/2) of the directors present and represented who voted and did not abstain, including the favourable vote of one (1) type A director and one (1) type B director (including by way of representation) in case of appointment of different types of directors.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two (2) directors.

Art. 11. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV – Shareholders meetings

Art. 12. Sole shareholder or Plurality of shareholders. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders represents all the shareholders of the Company. All the shareholders shall be bound with those resolutions.

Art. 13. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, or failing that by shareholders representing more than ten percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, stating the time and place of the meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice convening a general meeting.

None notice shall be required when waived by the consent of each shareholder, or when all the shareholders are present or represented.

Art. 14. Attendance – Representation. Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in written another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not to be a shareholder of the Company.

Each shareholder may participate to a general meeting of shareholders by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means, permitting their identification and allowing all shareholders participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

Art. 15. Proceedings. Any general meeting shall be presided by the chairman of the board of directors (if any) or by a person designated by the board of directors. The chairman of the general meeting shall appoint a secretary. The general meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented. The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board (bureau) of the general meeting.

Art. 16. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxyholder prior to the opening of the proceedings of the general meeting.

At all general meetings, the required quorum shall be that provided for by applicable law, if any.

Resolutions at ordinary general meetings will be passed by majority vote, irrespective of the number of shares present or represented.

Resolutions as to amendments of the Articles, taken at extraordinary general meetings having the required attendance, shall be voted if approved by a two-thirds (2/3) majority of votes of the shareholders present or represented, unless otherwise required by Law.

Art. 17. Minutes. The minutes of the general meeting shall be signed by each of the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholder or proxyholder, who so request.

The resolutions adopted by the sole shareholder shall be documented in writing and signed by the sole shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the sole shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders' resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or any director.

Art. 18. Annual general meeting. An annual general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the 1st Monday of June at 12.00 a.m. or on the following day if such day is a public holiday.

Title V – Financial year – Balance sheet – Profits - Audit

Art. 19. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2011.

Art. 20. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors or the sole director, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders' meeting within six (6) months of the closing of the financial year.

Fifteen (15) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 21. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the general meeting of shareholders, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 22. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole director or the board of directors as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 23. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the general meeting of shareholders and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

If one or more qualified auditors are appointed, then no statutory auditors need be appointed.

Title VI – Dissolution – Liquidation

Art. 24. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by means of a resolution approved by the shareholders, in the manner required for amendment of the Articles. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 25. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution approved by the shareholders in the manner required for amendment of the Articles. The sole shareholder or the general meeting of the shareholders (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator(s). At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 31,000 (thirty-one) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Mr Guy Morel, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr Guy MOREL, director, born on 5 August 1948 in Antibes (France), residing at "Villa Les Rocs Maures", 708/814 Bd Hector Berlioz, 83370 Saint-Aygulf, France;

is appointed as type A director;

Mr. Jean LAMBERT, master in economics, born on 2 May 1952 in Luxembourg (Luxembourg), professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, born on 1 December 1967 in Messancy (Belgium), professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg; and

Mr. Patrice YANDE, private employee, born on 30 June 1969 in Saint-Mard (Belgium), professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B director.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will take place on 2017.

2) EXAUDIT S.A., a public limited liability company, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, under the number B 124.982 is appointed as statutory auditor (réviseur d'entreprises).

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will take place on 2017.

3) The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holders of the power of attorney, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze octobre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Guy MOREL, né le 5 Août 1948 à Antibes (France), dont l'adresse est à «Villa Les Rocs Maures», 708/814 Bd Hector Berlioz, 83370 Saint-Aygulf, France,

Ici représenté par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme – Dénomination – Objet – Durée – Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est GYLUX S.A.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution des actionnaires prise à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Lorsque l'administrateur unique ou, selon les cas, le conseil d'administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent ou sont de nature à compromettre les activités normales au siège social de la Société ou la communication aisée avec le siège social ou entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, restera, nonobstant ce transfert temporaire, une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires devront être notifiées par l'administrateur unique, ou selon les cas, le conseil d'administration aux personnes concernées.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital – Actions

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit, de temps à autre, par résolution prise par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution des actionnaires approuvée à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Art. 7. Actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société au siège social et contiendra le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire et les paiements effectués sur ses actions ainsi que les détails sur les transferts des actions avec leur date.

Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions qu'il détient.

Les actions sont librement cessibles.

La Société peut racheter ses propres actions dans le cadre d'une réduction de son capital social par l'annulation des actions rachetées, suivant les termes et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est établi par référence à la valeur nominale de chaque action rachetée, ou s'il est plus élevé que le montant total des sommes distribuables conformément au droit des actions rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est plus élevé que la valeur nominale des actions à racheter, le rachat doit être limité aux sommes distribuables disponibles pour le surplus du prix de rachat;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par un vote de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution des actionnaires prise à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts; et

(iii) les actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

Titre III - Administration

Art. 8. Nomination des administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration qui sera composé d'au moins trois administrateurs et qui inclura un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie B.

Par exception à ce qui précède, en cas d'actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur unique qui exercera seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) sont nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans, renouvelable sans limite, par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateur(s) est déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence de l'administrateur unique ou, selon les cas, du conseil d'administration.

La Société est liée à l'égard des tiers par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un (1) administrateur de type A et d'un (1) administrateur de type B.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration, selon les cas, peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. L'administrateur unique ou le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants et/ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) de la Société.

Art. 10. Conseil d'administration. Lorsque la Société est dirigée par un conseil d'administration, le conseil élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, à l'exception des cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de l'urgence doivent être mentionnées dans la convocation. Aucune convocation n'est requise dès lors que chacun des administrateurs y a renoncé, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au Grand Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit tel que déterminé de temps à autre par le conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand Duché de Luxembourg, permettant son identification et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quel qu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié (1/2) du nombre total des administrateurs incluant au moins un (1) administrateur de type A et un (1) administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié (1/2) des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus, y inclus un (1) administrateur de type A et un (1) administrateur de type B (y compris par voie de représentation) dans les cas où plusieurs types d'administrateurs ont été nommés.

La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs produisent le même effet que les résolutions prises au cours d'une réunion du conseil d'administration. De telles résolutions seront contresignées, chacune d'entre elles sera réputée originale et prises toutes ensemble constitueront un seul et unique document.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 12. Actionnaire unique ou Pluralité d'actionnaires. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

A l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société sont consignés dans des minutes ou établies par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Tous les actionnaires sont liés par ces résolutions.

Art. 13. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant plus de 10 pour cent (10%) du capital social de la Société.

Dans l'hypothèse où il n'existe pas d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion, à l'exception des cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de l'urgence doivent être mentionnées dans la dite convocation.

Aucune convocation n'est requise dès lors que chacun des actionnaires y a renoncé, ou lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés

Art. 14. Présence – Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Tout actionnaire peut prendre part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication semblable, permettant leur identification, et permettant à l'ensemble des actionnaires participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité. Une telle participation équivaut à la participation en personne à cette assemblée.

Tous les actionnaires sont autorisés à participer et prendre la parole à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Procédure. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le président du conseil d'administration, s'il en existe, ou par une personne désignée par le conseil d'administration. Le président de l'assemblée générale désignera un secrétaire. L'assemblée générale élira un (1) scrutateur qui sera choisi parmi les actionnaires présents ou représentés. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Vote. Une liste de présence, indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquels ils prennent part au vote, sera signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Lors de toutes les assemblées générales, le quorum requis sera celui tel que prévu par la loi, s'il y a lieu.

Les résolutions prises lors des assemblées générales ordinaires seront adoptées à la majorité des voix, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts, prises en assemblée générale ayant le nombre de présents requis, ne pourront être adoptées que par une résolution adoptée à la majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des droits de vote des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, sauf disposition contraire de la Loi.

Art. 17. Procès verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et pourront être signés par tout actionnaire ou un mandataire qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'actionnaire unique seront documentées par écrit et signées par l'actionnaire unique.

Les copies ou extraits des résolutions prises par l'actionnaire unique ou par les procès verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, devront être signés par président ou tout actionnaire.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée en vue d'approuver les derniers comptes annuels clôturés devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société, le 1^{er} lundi du mois de juin à 12 heures ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social – Comptes sociaux – Profits – Audit

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice social qui débute le jour de la constitution de la Société et qui se clôturera le 31 décembre 2011.

Art. 20. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon les cas, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents, constituant les comptes annuels, sera soumis à l'actionnaire unique à l'assemblée générale des actionnaires dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice.

Quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, chaque actionnaire peut consulter le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société ainsi que des documents mentionnés à l'article 73 de la Loi.

Art. 21. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'actionnaire unique, ou en cas de pluraliste d'actionnaires, par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes avant la clôture de l'exercice social, sur la base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 23. Audit. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes.

Aucun commissaire n'a à être actionnaire de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de «la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution – Liquidation

Art. 24. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 25. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts. L'actionnaire unique ou l'assemblée des actionnaires, selon les cas, déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription – Paiement

La totalité des 31.000 (trente et un mille) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par M. Guy Morel, prénommé, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant d'EUR 31.000 (trente et un mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. Guy MOREL, directeur, né le 5 Août 1948 à Antibes (France), dont l'adresse est à «Villa Les Rocs Maures», 708/814 Bd Hector Berlioz, 83370 Saint-Aygulf, France,

est nommé administrateur de type A;

M. Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, né le 2 Mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg) dont l'adresse professionnelle est au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

Mme Catherine PEUTEMAN, employée privée, née le 1^{er} Décembre 1967 à Messancy (Belgique), dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

M. Patrice YANDE, employé privé, né le 30 Juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg;

sont chacun nommés administrateurs de type B

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2) EXAUDIT S.A., ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.982 est nommé commissaire aux comptes.

Le mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

3) Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147407/523.

(110171593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CCEEP Investirent 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149597/16.

(110173949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

CCEEP Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.806.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CCEEP Participations S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149598/16.

(110173965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

SO-Gestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.876.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011150116/10.

(110174085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Entreprise Vinandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 155.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149622/10.

(110173833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.414.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;
- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149599/17.

(110173829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.017.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;
- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149600/17.

(110173805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Inventive Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 475.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 147.091.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 1^{er} octobre 2011:

Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 1^{er} octobre 2011.

Lukas Nakos, ayant pour adresse le 25 Athol Street, Douglas, Ile de Man. IM1 1LB, a été nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1^{er} octobre 2011 pour une période indéterminée.

Charl Brand, ayant pour adresse le 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} octobre 2011 pour une période indéterminée.

Cristina Fileno, ayant pour adresse le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} octobre 2011 pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011149918/19.

(110174343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

CEP II Starck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.535.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CEP II Starck S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149601/16.

(110173834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

CEP III Investment 15 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.175.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 20 octobre 2011:

- que les actionnaires ont accepté la démission de Ms Carmen Vélaz Moliner en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 septembre 2011,

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

CEP III Investment 15 Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149603/18.

(110173869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

CEP III Investment 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.160.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

CEP III Investment 15 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149604/16.

(110173866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Ixora Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 164.246.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SILAND INVEST S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est au 23, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.182, Ici dûment représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés,

demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Objet – Durée – Dénomination – Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "IXORA INVEST SARL".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gestion. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent parts sociales (100), d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle de chaque Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés – Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale – Bilan – Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution – Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts étant ainsi rédigés par la partie comparante susmentionnée et représentée comme dit ci-dessus, cette partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des cent (100) parts sociales et déclare les avoir libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

Le notaire soussigné certifie que les conditions de l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales ont été observées.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par deux (2) gérants:

- Monsieur Jean François Torrès, administrateur de société, né le 10 août 1957 à Alger, demeurant professionnellement à F-06400 Cannes, 7, rue Allieis;

- Monsieur Lucas Gozlan, administrateur de sociétés, né le 28 juin 1983 à Neuilly sur Seine, demeurant professionnellement à F-06400 Cannes, 7, rue Allieis .

Les gérants sont nommés pour une période illimitée et peuvent engager la société par leur signature individuelle.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46190. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147442/178.

(110171302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CEP II Top Luxco

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149602/16.

(110173802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

PROPHAC, ZIRNHELD & CIE, Produits Pharmaceutiques et Chimiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Howald, 5, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 4.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148879/10.

(110173016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Pierre Sünnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 8, Schenk.

R.C.S. Luxembourg B 145.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148871/10.

(110172785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

CEP III Investment 18 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.903.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;
- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

CEP III Investment 18 Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149605/16.

(110173865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

CETP bigmouthmedia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.879.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;
- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CETP Bigmouthmedia S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149606/16.

(110173957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.415.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;
- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149607/17.

(110173962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

CETP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.127.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

CETP Investment 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011149608/16.

(110173874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 141.765.552,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA, a cooperative incorporated and existing under the laws of Poland, having its principal place of business at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland;
2. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH, a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office in ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland;
3. ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office in ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland;
4. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA, a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland;
5. TOWARZYSTWO ZARZADZAJACE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO - KREDYTOWYCH SKA, a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at Legionów, No 126-128, 81-472 Gdynia, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000319828 (TZ SKOK SKA);
6. SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO – KREDYTOWA IM. FRANCISZKA STEFCZYKA, a cooperative incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office in ul. Bohatów Starówki Warszawskiej, nr 6, 81-455 Gdynia, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000080915 (SKOK STEFCZYKA);

here represented by Euryale Didillon, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on October 5, 2011. and by virtue of four (4) proxies given under private seal on October 6, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the partners are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the partners of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "SKOK HOLDING S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133842, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated November 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2970, dated December 20, 2007, and whose bylaws were lastly amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, dated August 5, 2011, not yet published in the Mémorial and which have been amended by an amending deed enacted by Maître Francis Kessler, *prenamed*, on August 11, 2011, not yet published in the Mémorial.

III. The Company's share capital is set at one hundred forty-one million seven hundred ninety-one thousand two hundred sixty-two Euro (EUR 141,791,262.00) represented by:

- seventy-one million twenty-two thousand two hundred forty-eight (71,022,248) class A shares, sixty-nine thousand five hundred (69,500) class B shares;

- ten million seven hundred forty-six thousand six hundred sixty-seven (10,746,667) class C shares;

- three million nine thousand five hundred fifty-nine (3,009,559) class D shares;
 - eight million three hundred thirty-nine thousand two hundred eight (8,339,208) class E shares, and;
 - forty-eight million six hundred four thousand eighty (48,604,080) class F shares;
- all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

IV. On August 5, 2011 the Company's share capital has been increased from its amount of eighty-four million eight hundred and forty-seven thousand nine hundred seventy-four Euro (EUR 84,847,974.00) to one hundred forty-one million seven hundred ninety-one thousand two hundred sixty-two Euro (EUR 141,791,262.00) by the contribution in kind by:

- TZ SKOK SKA of eight million seven hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-six (8,757,436) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.00) each, of Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszczednosciowo-Kredytowych SA, a Spółka Akcyjna (joint-stock company) having its registered office at Arkonska, No. 11, Gdansk, 80-387, Poland and registered with the National Court Register under KRS number 0000213059 (TF SKOK SA).

- SKOK STEFCZYKA of ninety-eight million (98,000,000) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.00) each of TZ SKOK SKA.

V. The eight million seven hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-six (8,757,436) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.00) each, of TF SKOK SA contributed by TZ SKOK SKA have been valued at eight million three hundred thirty-nine thousand two hundred eight Euro and eighty-eight Cents (EUR 8,339,208.88) based on the exchange rate as at July 18, 2011 of zero point two four seven nine eight Euro (EUR 0.24798) for one Polish Zloty (PLN 1.00) (the Exchange Rate).

VI. The ninety-eight million (98,000,000) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.00) each, of TZ SKOK SKA contributed by ninety-eight million (98,000,000) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.00) each, of TZ SKOK SKA have been valued at forty-eight million six hundred four thousand eighty Euro (EUR 48,604,080.00) based on the Exchange Rate.

VII. TZ SKOK SKA has notified the Company that prior to the contribution it made to the Company on August 5, 2011, it disposed of part of its shareholding in TF SKOK SA so that on August 5, 2011 TZ SKOK SKA was actually the owner of eight million seven hundred thirty thousand four hundred thirty-six (8,730,436) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.00) each of TF SKOK SA.

VIII. Based on the Exchange Rate, TZ SKOK SKA's contribution should have been valued at eight million three hundred thirteen thousand four hundred ninety-eight Euro and thirty-one Cents (EUR 8,313,498.31) instead of eight million three hundred thirty-nine thousand two hundred eight Euro and eighty-eight Cents (EUR 8,339,208.88) so that the share capital of the Company should have been increased by an aggregate amount of fifty-six million nine hundred seventeen thousand five hundred eighty-eight Euro (EUR 56,917,578.00) with a share premium of thirty-one Cents (EUR 0.31) instead of an aggregate amount of fifty-six million nine hundred forty-three thousand two hundred eighty-eight Euro (EUR 56,943,288.00) with a share premium of eighty-eight Cents (EUR 0.88).

IX. The agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgment of the error made on August 5, 2011 by TOWARZYSTWO ZARZADZAJACE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO -KREDYTOWYCH SKA, a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at Legionów, No 126–128, 81-472 Gdynia, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000319828 in the number and subsequent valuation of the shares of Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszczednosciowo-Kredytowych SA, a Spółka Akcyjna (joint-stock company) having its registered office at Arkonska, No. 11, Gdansk, 80-387, Poland and registered with the National Court Register under number KRS 0000213059 shares contributed to the Company and which total number should have been of eight million seven hundred thirty thousand four hundred thirty-six (8,730,436) instead of eight million seven hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-six (8,757,436) and aggregate value of eight million three hundred thirteen thousand four hundred ninety-eight Euro and thirty-one Cents (EUR 8,313,498.31) instead of eight million three hundred thirty-nine thousand two hundred eight Euro and eighty-eight Cents (EUR 8,339,208.88) based on the exchange rate as at July 18, 2011 of zero point two four seven nine eight Euro (EUR 0.24798) for one Polish Zloty (PLN 1.00);

2. Decision to decrease the share capital of the Company, with effect as of August 5, 2011, by an amount of twenty-five thousand seven hundred ten Euro (EUR 25,710.00) in order to bring it from its present amount of one hundred forty-one million seven hundred ninety-one thousand two hundred sixty-two Euro (EUR 141,791,262.00) to an amount of one hundred forty-one million seven hundred sixty-five thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 141,765,552.00) by cancellation of twenty-five thousand seven hundred ten (25,710) class E shares, not followed by any repayment in favor of the class E shares holder;

3. Decision to decrease the share premium account attributed to the class E shares by an amount of fifty-seven Cents (EUR 0.57), with effect as of August 5, 2011, not followed by any repayment in favor of the class E shares holder;

4. Subsequent amendment, with effect as of August 5, 2011, of article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred forty-one million seven hundred sixty-five thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 141,765,552.00) represented by seventy-one million twenty-two thousand two hundred forty-eight (71,022,248) class A shares, sixty-nine thousand five hundred (69,500) class B shares, ten million seven hundred forty-eight

thousand six hundred sixty-seven (10,746,667) class C shares, three million nine thousand five hundred fifty-nine (3,009,559) class D shares, eight million three hundred thirteen thousand four hundred ninety-eight (8,313,498) class E shares and forty-eight million six hundred four thousand eighty (48,604,080) class F shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.”

The voting partners, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to acknowledge the error made on August 5, 2011 by TZ SKOK SKA in the number and value of the TF SKOK SA's shares contributed to the Company and understand that:

(i) TZ SKOK SKA contributed on August 5, 2011 eight million seven hundred thirty thousand four hundred thirty-six (8,730,436) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.00) each of TF SKOK SA (the Contributed Shares) instead of eight million seven hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-six (8,757,436) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.00) each;

(ii) the Contributed Shares should have been valued on August 5, 2011 and based on the Exchange Rate, at eight million three hundred thirteen thousand four hundred ninety-eight Euro and thirty-one Cents (EUR 8,313,498.31) instead of eight million three hundred thirty-nine thousand two hundred eight Euro and eighty-eight Cents (EUR 8,339,208.88);

(iii) the share capital of the Company has been increased by error by an excessive amount of twenty-five thousand seven hundred ten Euro (EUR 25,710.00) whereas the share premium account attributed to the class E shares have been increased by an excessive amount of fifty-seven Cents (EUR 0.57).

Evidence of tz skok ska's contribution existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind made on August 5, 2011, as revised, has been given by:

- an amending contribution declaration issued by TZ SKOK SKA;
- an amending report from the managers issued by the Company;

Effective implementation of the contribution in kind

TZ SKOK SKA, through its proxy holder, declares that on August 5, 2011:

- it was solely entitled to the Contributed Shares and possessed the power to dispose of them;
- none of the Contributed Shares were encumbered with any pledge or usufruct, there existed no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares and none of the Contributed Shares were subject to any attachment;
- there existed no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him;
- according to Polish laws and the articles of association of TF SKOK SA, such Contributed Shares were freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Contributed Shares required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the present notarial deed in addition to the notarial deed enacted on August 5, 2011;
- the Contributed Shares had a value of eight million three hundred thirteen thousand four hundred ninety-eight Euro and thirty-one Cents (EUR 8,313,498.31).

Second resolution

In order to correct the error made by TZ SKOK SKA in the number and valuation of the TF SKOK SA's shares contributed on August 5, 2011, to the Company, the partners resolve, with effect as of August 5, 2011, to decrease the share capital of the Company, with effect as of August 5, 2011, by an amount of twenty-five thousand seven hundred ten Euro (EUR 25,710.00) in order to bring it from its present amount of one hundred forty-one million seven hundred ninety-one thousand two hundred sixty-two Euro (EUR 141,791,262.00) to an amount of one hundred forty-one million seven hundred sixty-five thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 141,765,552.00) by cancellation of twenty-five thousand seven hundred ten (25,710) class E shares, not followed by any repayment in favor of the class E shares holder.

Third resolution

Still with the view to correct the error made by TZ SKOK SKA in the number and valuation of the TF SKOK SA's shares contributed on August 5, 2011, to the Company, the partners further resolve, with effect as of August 5, 2011, to decrease the share premium account attributed to the class E shares by an amount of fiftyseven Cents (EUR 0.57), with effect as of August 5, 2011, not followed by any repayment in favor of the class E shares holder.

Fourth resolution

Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred forty-one million seven hundred sixty-five thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 141,765,552.00) represented by seventy-one million twenty-two thousand two hundred forty-eight

(71,022,248) class A shares, sixty-nine thousand five hundred (69,500) class B shares, ten million seven hundred forty-six thousand six hundred sixty-seven (10,746,667) class C shares, three million nine thousand five hundred fifty-nine (3,009,559) class D shares, eight million three hundred thirteen thousand four hundred ninety-eight Euro (EUR 8,313,498) class E shares and forty-eight million six hundred four thousand eighty (48,604,080) class F shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA, une coopérative constituée et existant conformément au droit polonais ayant son principal établissement à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne;
2. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH, une société constituée et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne;
3. ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, une coopérative constituée et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne
4. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA, une société constitué et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland;
5. TOWARZYSTWO ZARZADZAJACE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO - KREDYTOWYCH SKA, une société constituée et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à Legionów, No 126–128, 81-472 Gdynia, Pologne, et enregistrée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000319828 (TZ SKOK SKA);
6. SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO – KREDYTOWA IM. FRANCISZKA STEFCZYKA, une société constituée et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à ul. Bohatrów Starówki Warszawskiej, nr 6, 81-455 Gdynia, Pologne, et enregistrée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000080915 (SKOK STEFCZYKA);

ici représentés par Euryale Didillon, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 5 octobre 2011 et le en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé le 6 octobre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir été prévenus et avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable de sorte qu'aucune convocation n'était nécessaire.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «SKOK HOLDING S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133842, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2970 en date du 20 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, qui lui-même a été modifié par un acte rectificatif dressé par Maître Francis Kessler, précité, le 11 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-et-un millions sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante deux Euro (EUR 141,791,262.00) représenté par:

- soixante-onze millions vingt-deux mille deux cent quarante-huit (71,022,248) parts sociales de classe A;
 - soixante-neuf mille cinq cents (69,500) parts sociales de classe B;
 - dix millions sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (10,746,667) parts sociales de classe C;
 - trois millions neuf mille cinq cents cinquante-neuf (3,009,559) parts sociales de classe D;
 - huit millions trois cent trente-neuf mille deux cent huit (8,339,208) parts sociales de classe E;
 - quarante-huit millions six cent quatre mille quatre-vingts (48,604,080) parts sociales de classe F;
- toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00) chacune.

IV. Le 5 août 2011, le capital social de la Société a été augmenté de son montant de quatre-vingt-quatre millions huit cent quarante-sept mille neuf cent soixante-quatorze Euro (EUR 84,847,974.00) à cent quarante-et-un millions sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-deux Euro (EUR 141,791,262.00) par l'apport en nature de:

- TZ SKOK SKA de huit millions sept cent cinquante-sept mille quatre cents trente-six (8,757,436) actions d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.00) chacune de Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszczednosciowo-Kredytowych SA, une Spółka Akcyjna (société anonyme) ayant son siège social à Arkonska, No. 11, Gdansk, 80-387, Pologne et immatriculée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000213059 (TF SKOK SA)

- SKOK STEFCZYKA quatre-vingt-dix-huit millions (98,000,000) d'actions d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.00) chacune de TZ SKOK SKA.

V. Les huit millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent trente-six (8,757,436) actions d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.00) chacune de TF SKOK SA apportées par TZ SKOK SKA ont été évaluées à huit millions trois cent trente-neuf mille deux cent huit Euro et quatre-vingt-huit Centimes (EUR 8,339,208.88) sur base du taux de change du 18 juillet 2011 de zéro virgule deux quatre sept neuf huit Euros (EUR 0,24798) pour un Zloty Polonais (PLN 1.00) pour un montant total de huit millions trois cent trente-neuf mille deux cent huit Euro quatre-vingt-huit Centimes (EUR 8,339,208.88) (le Taux de Change).

VI. Les quatre-vingt-dix-huit millions (98,000,000) d'actions d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.00) chacune TFZ SKOK SKA apportées par SKOK STEFCZYKA ont été évaluées à quarante-huit millions six cent quatre mille quatre-vingts Euro (EUR 48,604,080.00) sur base du Taux de Change.

VII. TZ SKOK SKA a notifié à la Société qu'avant l'apport fait à la Société le 5 août 2011, celle-ci s'est défait d'une partie de son actionariat dans TF SKOK SA de sorte qu'au 5 août 2011 TZ SKOK SKA ne détenait en réalité que huit millions sept cent trente mille quatre cent trente-six (8,730,436) actions d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.00) chacune de TF SKOK SA.

VIII. Basé sur le Taux de Change, l'apport de TZ SKOK SKA aurait dû être évalué à huit millions trois cent treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euro et trente-et-un Centimes (EUR 8,313,498.31) au lieu de huit millions trois cent trente-neuf mille deux cent huit Euro et quatre-vingt-huit Centimes (EUR 8,339,208.88) de sorte que le capital social de la Société aurait dû être augmenté d'un montant total de cinquante-six millions neuf cent dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euro (EUR 56,917,578.00) avec une prime d'émission de trente-et-un Centimes (EUR 0.31) au lieu d'un montant total de cinquante-six millions neuf cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 56,943,288.00) avec une prime d'émission de quatre-vingt-huit Centimes (EUR 0.88).

IX. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance de l'erreur faite le 5 août 2011 par TOWARZYSTWO ZARZADZAJACE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SKA, une société constituée et existant conformément au droit polonais, ayant son siège social à Legionów, No 126-128, 81472 Gdynia, Pologne, enregistrée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000319828 dans le nombre et l'évaluation subséquente des actions de Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszczednosciowo-Kredytowych SA, une Spółka Akcyjna (société anonyme) ayant son siège social à Arkonska, No. 11, Gdansk, 80-387, Pologne et immatriculée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000213059, apporté à la Société et dont le nombre total aurait dû être de huit millions sept cent trente mille quatre cent trente-six (8,730,436) au lieu de huit millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent trente-six (8,757,436) et d'une valeur cumulée de huit millions trois cent treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euro et trente-et-un Centimes (EUR 8,313,498.31) au lieu de huit millions trois cent trente-neuf mille deux cent huit Euro et quatre-vingt-huit Centimes (EUR 8,339,208.88) sur base du taux de change du 18 juillet 2011 de zéro virgule deux quatre sept neuf huit Euros (EUR 0,24798) pour un Zloty (PLN 1.00) pour un montant total de huit millions trois cent trente-neuf mille deux cent huit Euro quatre-vingt-huit Centimes (EUR 8,339,208.88);

2. Décision de diminuer le capital social de la Société, avec effet au 5 août 2011, d'un montant de vingt-cinq mille sept cent dix Euro (EUR 25,710) afin de porter celui-ci de son montant actuel de cent quarante-et-un millions sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante deux Euro (EUR 141,791,262.00) à un montant de cent quarante-et-un millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux Euro (EUR 141,765,552.00) par l'annulation de vingt-cinq mille sept cent dix (25,710) action de classe E, non suivie d'un remboursement en faveur du détenteur des actions de classe E;

3. Décision de diminuer le compte de prime d'émission attribué aux actions de classe E d'un montant de cinquante-sept Centimes (EUR 0.57), avec effet au 5 août 2011, non suivie d'un remboursement en faveur du détenteur des actions de classe E;

4. Modification subséquente, avec effet au 5 août 2011, de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra dès lors avoir la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé cent quarante-et-un millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux Euro (EUR 141,765,552.00) représenté par soixante-onze millions vingt-deux mille deux cent quarante-huit (71,022,248) parts sociales de classe A, soixante-neuf mille cinq cents (69,500) parts sociales de classe B, dix millions sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (10,746,667) parts sociales de classe C, trois millions neuf mille cinq cents cinquante-neuf (3,009,559) parts sociales de classe D, huit millions trois cent treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (8,313,498) parts sociales de classe E, quarante-huit millions six cent quatre mille quatre-vingts (48,604,080) parts sociales de classe F, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00) chacune.»

Les associés votant, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de reconnaître l'erreur faite le 5 août 2011 par TZ SKOK SKA dans le nombre et la valeur des actions de TF SKOK SA apportées à la Société et comprennent que:

(i) TZ SKOK SKA a apporté le 5 août 2011 huit millions sept cent trente mille quatre cent trente-six (8,730,436) d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.00) chacune de TF SKOK SA (les Actions Apportées) au lieu de huit millions sept cent cinquante-sept mille quatre cent trente-six (8,757,436) d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.00) chacune;

(ii) les Actions Apportées auraient dû être évaluées au 5 août 2011 et sur base du Taux de Change à huit millions trois cent treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euro et trente-et-un Centimes (EUR 8,313,498.31) au lieu de huit millions trois cent trente-neuf mille deux cent huit Euro et quatre-vingt-huit Centimes (EUR 8,339,208.88);

(iii) que le capital social de la Société a été augmenté par erreur d'un montant excédentaire de vingt-cinq mille sept cent dix Euro (25,710.00) et que le compte de prime d'émission attribué aux parts sociales de classe E a été augmenté d'un montant excédentaire de cinquante-sept Centimes (EUR 0.57).

Preuve de l'existence et De la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature réalisé le 5 août 2011, telle que modifiée, a été donnée par:

- une déclaration rectificative d'apport émise par TZ SKOK SKA;
- un rapport rectificatif de valeur émis par les gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport en nature

TZ SKOK SKA par son représentant déclare que le 5 août 2011:

- il était le seul ayant droit sur les Actions Apportées et avait le pouvoir d'en disposer;
- aucune des Actions Apportées n'était grevée de gage ou d'usufruit, et qu'il n'existait aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et aucune des Actions Apportées n'est sujette à saisie;
- il n'existait aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne aurait pu avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Actions Apportées;
- selon la loi polonaise et les statuts de TF SKOK SA, les Actions Apportées étaient librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Actions Apportées requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme du présent acte notarié ainsi que de l'acte notarié dressé le 5 août 2011;
- Les Actions Apportées ont été évaluées à huit millions trois cent treize mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euro et trente-et-un Centimes (EUR 8,313,498.31).

Deuxième résolution

En vue de corriger l'erreur faite par TZ SKOK SKA quant au nombre et évaluation des actions de TF SKOK SA apportées le 5 août 2011 à la Société, les associés décident de diminuer le capital social de la Société, avec effet au 5 août 2011, d'un montant de vingt-cinq mille sept cent dix Euro (EUR 25,710.00) afin de ramener celui-ci de son montant actuel de cent quarante-et-un millions sept cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante deux Euro (EUR 141,791,262.00) à un montant de cent quarante-et-un millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux Euro (EUR 141,765,552.00) par l'annulation de vingt-cinq mille sept cent dix (25,710) action de classe E, non suivie d'un remboursement en faveur du détenteur des actions de classe E.

Troisième résolution

Toujours en vue de rectifier l'erreur faite par TZ SKOK SKA, les associés décident de diminuer le compte de prime d'émission attribué aux actions de classe E d'un montant de cinquante-sept Centimes (EUR 0.57), avec effet au 5 août 2011, non suivie d'un remboursement en faveur du détenteur des actions de classe E.

Quatrième résolution

Suivant les décisions prises ci-dessus, les associés décident de modifier, avec effet au 5 août 2011, de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra dès lors avoir la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quarante-et-un millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux Euro (EUR 141,765,552.00) représenté par soixante-onze millions vingt-deux mille deux cent quarante-huit (71,022,248) parts sociales de classe A, soixante-neuf mille cinq cents (69,500) parts sociales de classe B, dix millions sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (10,746,667) parts sociales de classe C, trois millions neuf mille cinq cents cinquante-neuf (3,009,559) parts sociales de classe D, huit millions trois cent treize mille quatre cent quatre-vingtdix-huit (8,313,498) parts sociales de classe E, quarante-huit millions six cent quatre mille quatre-vingts (48,604,080) parts sociales de classe F, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Didillon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011149486/353.

(110173882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

L.G.S.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.721.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour L.G.S.H. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011149957/12.

(110174536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

LimeStone Opportunities Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMESTONE OPPORTUNITIES FUND MANAGEMENT S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011149968/12.

(110174476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.
